

Article 31 du Règlement

Grâce à des campagnes d'éducation de la population, on a réussi à alléger un peu le problème en amenant les jeunes à réduire leur consommation de boissons alcooliques et les consommateurs occasionnels à ne pas prendre le volant après avoir consommé quelques verres.

Il faut que les tribunaux accordent des peines plus sévères, mais c'est à chacun de nous qu'il revient d'assumer ses responsabilités. Nous, parlementaires, avons spécialement le devoir de montrer l'exemple.

Au cours des journées de Nepean, dans ma circonscription, un groupe versera les recettes de la vente de souvenirs de la fête du Canada à une section locale des *Students Against Drunk Driving*. Je félicite les gens de Nepean de travailler ainsi à la sensibilisation de la population à ce problème et j'encourage les autres localités à faire de même.

* * *

LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Monsieur le Président, tout juste après les actes de pillage et de violence du 4 mai, les bagarres entre adolescents survenues hier dans les îles de Toronto sont extrêmement inquiétantes. Ce n'est cependant pas la première fois que des incidents de ce genre se produisent à Toronto.

À la fin du *Canadian Music Awards* en 1991, des groupes importants de jeunes ont saccagé le Centre Eaton. Après les célébrations du Nouvel An de 1988 dans le Square Nathan Phillips, des bandes de jeunes ont défoncé des vitrines et se sont livrés au pillage. En 1987 et de nouveau en 1991, des jeunes ont saccagé le CNE, et après le match de la Coupe Grey en 1981, des partisans ont célébré en renversant des automobiles et en pillant des magasins.

En fait, des émeutes ont eu lieu à Toronto dès le 12 juillet 1858, alors que des orangistes et des catholiques s'étaient affrontés; deux hommes étaient tombés sous des balles.

Le fait que des incidents de ce genre se soient déjà produits n'excuse en rien ceux qui sont survenus récemment. Ce genre d'affront à la loi est intolérable.

* * *

LES AUTOCHTONES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre de la Santé, M. Benoît Bouchard, a réagi aux ententes constitutionnelles sur les questions autochtones en disant: «Je ne comprends pas

qu'il nous ait fallu 125 ans au Québec, alors qu'en deux mois, les autochtones ont obtenu tout ce qu'ils voulaient.»

Eh bien, monsieur le Président, le ministre devrait savoir que les autochtones ne sont pas arrivés à ce résultat en deux mois; ils ont été tenus à l'écart pendant des siècles, et ils ont réclamé pendant des années une place à la table de négociations.

De plus, tous les Canadiens sont au courant de ce fait et ils ont dit qu'ils voulaient qu'à l'occasion de modifications constitutionnelles, on se penche sur ces questions.

Cessons donc nos retours à l'arrière; si le Québec devait se séparer, il faudrait quand même qu'il règle les mêmes questions autochtones. Donc, monsieur le premier ministre Bourassa, présentez-vous à la table de négociation parce qu'au bout du compte, les autochtones et les Québécois défendent des causes communes. Enfin, monsieur Bouchard, l'autonomie gouvernementale des autochtones ne sera difficile à faire accepter que si vous voulez qu'il en soit ainsi.

* * *

LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUX ALLERGIES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, les membres du Parlement, les ministères fédéraux et le secteur privé ont veillé ensemble à faire en sorte que les consommateurs qui réagissent à l'ingestion de certaines substances alimentaires soient informés des allergènes pouvant entrer dans la composition des produits alimentaires.

Après plusieurs mesures d'initiative parlementaire, le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales a finalement exigé que soient apposées sur les produits alimentaires des étiquettes donnant le détail de tous les ingrédients. Il s'agit d'une importante initiative permettant d'informer les consommateurs des divers ingrédients contenus dans les produits alimentaires.

Je félicite le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que les diverses associations qui ont participé à la mise en place du programme de sensibilisation aux allergies.

Grâce à ce programme, les restaurants-minute sont maintenant tenus d'afficher la liste des plats servis dans leur établissement et de recenser les dix allergènes les plus communs entrant dans leur composition. Ce genre d'initiative et de partenariat est à l'avantage des consommateurs et doit être encouragé.